



SNUipp-FSU 67  
10, rue de Lausanne  
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15

Mail : [snu67@snuipp.fr](mailto:snu67@snuipp.fr)

Site internet : <http://67.snuipp.fr/>

Page Facebook: <http://www.facebook.com/snuipp67>

Page Twitter: <http://twitter.com/snuipp67>



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Visite du comité national de suivi des rythmes scolaires à Strasbourg le jeudi 15 janvier 2015

### Fâcheux oublié ou volonté délibérée ?

Le comité national de suivi des rythmes scolaires sera à Strasbourg le jeudi 15 janvier 2015. Il sera reçu en grande pompe par les autorités académiques et municipales.

Les membres du comité national de suivi ne sont pas sans savoir qu'il existe une déclinaison académique du comité de suivi.

Les représentants des enseignants, membres de ce comité sont superbement ignorés et auraient aimé profiter de cette visite pour faire valoir la voix des professeurs des écoles.

Le SNUipp-FSU 67 entend rappeler aux membres du comité national de suivi que dans notre département, comme au niveau national, on observe une multiplication des emplois du temps, bien souvent dictés par les municipalités ou le transport scolaire organisé par le Conseil Général.

La réforme des rythmes scolaires a fait voler en éclats le caractère égalitaire et national de l'école de la République ; inégalités territoriales (selon les communes, selon que les élèves soient scolarisés en maternelle ou en élémentaire, les temps périscolaires seront gratuits, payants... ou inexistantes) et inégalités sur temps scolaire entraînent la dégradation des conditions de travail et d'enseignement. Dégradation encore accentuée par les politiques d'austérité budgétaire des municipalités. Ainsi, à Strasbourg, la mairie ne finance plus désormais le coût du déplacement des élèves pour certaines activités sportives. De plus, les conditions de travail des personnels municipaux (ATSEM, personnel d'entretien...) se dégradent et ouvrent la porte à une privatisation partielle des services.

C'est pourquoi, le SNUipp-FSU 67 reste mobilisé sur l'exigence de réécriture totale du décret afin que soient prises en compte l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des enseignants ; l'importance de penser la cohérence entre les rythmes scolaires et les rythmes biologiques et sociaux des élèves ; l'importance de reconnaître le professionnalisme, le travail invisible et l'engagement des équipes éducatives ; l'urgence de revaloriser une profession qui subit une grave crise de recrutement ; la nécessité de conforter une école publique, laïque, gratuite et égalitaire.

Strasbourg, le 13 janvier 2015